

Adresse du conseil général de la commune de Bourges (Cher)  
rendant grâce à la Convention de son énergie et de son courage,  
lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Bourges (Cher) rendant grâce à la Convention de son énergie et de son courage, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 137;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22680\\_t1\\_0137\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22680_t1_0137_0000_10)

Fichier pdf généré le 09/07/2021

PRETEL (*agent nat.*), P. LARCHER (*maire*), BLOT (*notable*), pierre LABE, SOULAGE (*off. mun.*), P.R. GODQUIM (*off. mun.*), André LEROUX, MILLE [et 2 signatures illisibles].

## 22

La société républicaine séante à Bourges (1), voue à la mort toute espèce de tyrans, et voue à la Convention nationale toute sa reconnaissance pour avoir puni les ambitieux qui, sous le masque du patriotisme, vouloient enchaîner encore la patric.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bourges, 13 therm. II] (3)

## Représentans

Nous ne connoissons point les hommes, nous ne connoissons que la patrie, que la Convention nationale. Qu'ils périssent, tous ces êtres pervers qui n'ont singé la vertu que pour res[s]usciter le crime ! Au récit des dangers que vous avez courus, une indignation profonde s'est emparée de nos âmes; notre cri a été : guerre à mort à tous les ambitieux, à tous les hypocrites ! Frappés-les, législateurs, tandis que la massue nationale est levée. La France entière, com[m]e Paris, vous investira de sa confiance, de son amour et de sa puissance, et la Convention, dégagée de la rouille qui la rongeoit, n'en sera que plus puissante et plus respectée.

[Suivent plus de 160 signatures]

Extrait du registre des procès-verbaux de la société populaire et régénérée de Bourges.

Séance du 13 therm. II. Présidence de Deseglise le jeune.

Un membre propose qu'avant d'entamer aucune discussion, le comité de correspondance se retirera à l'instant pour présenter à la Convention les vœux unanimes de la société de rester fidèlement attachée à ses principes, de ne jamais s'attacher à la réputation d'aucun individu qui, sous le masque hypocrite de la popularité, chercheroit, comme Robespierre, à usurper la confiance du peuple pour le tyranniser. À l'instant, la société en masse, les tribunes, tous, d'un mouvement spontané, votent l'adresse aux cris de : vive la Convention et l'unité de la République ! (4).

## 23

Le Conseil général de la commune de Bourges (1) écrit que l'horreur et l'indignation dans l'âme des citoyens de Bourges ont suivi de près la nouvelle du crime que préparoient un moderne Catilina, et les monstres qui favorisoient son infâme projet; il rend grâces à la Convention nationale de son énergie et de son courage, et l'invite à augmenter la mesure pour maintenir le gouvernement révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bourges, 13 therm. II] (3)

## Représentans,

L'horreur et l'indignation ont suivi de près la nouvelle du crime que préparoient le nouveau Catilina et les monstres qui favorisoient son infâme projet : mais grâces à votre énergie et à votre mâle courage ce crime n'a pu se consommer, et ce jour qu'ils préparoient pour leur affreux triomphe a été celui de leur anéantissement. Vainement la tyrannie cherchera à lutter sans cesse contre la puissance d'un grand peuple, le génie de la liberté éclaire et renversera toujours son ambitieuse et vaine prétention; Représentans, nous avons tous fait le serment de mourir libres; et, fermes dans ces principes sacrés, nous portons de nouveau auprès de vous l'expression de nos vœux et de notre dévouement. C'est par les vertus et non par le crime que doit se consommer cette sublime révolution.

Représentans, développez avec plus de vigueur que jamais la force et l'énergie qu'exige le gouvernement révolutionnaire, et, tandis que nos troupes victorieuses impriment aux ennemis du dehors la terreur et la crainte, que le glaive de la loi extermine sans pitié au-dedans tous les partisans de la tyrannie, tous les ennemis du peuple et de son bonheur, sous quelque forme qu'ils cherchent à se montrer. Périrent tous ceux qui ne veulent point se rallier autour de la Convention, reconnoître et protéger l'unité et l'indivisibilité de la République.

A. BONNARDIL, MARCANDIER, BIENVENUAT (*maire*), DUMOUTET, BELLANGER, PERROT, autre DUMOUTET, PALLET, ADAM, P. GAY, BONNEVILLE, PORCHERON, THEVENIN, CLEMENT l'aîné, THUÂNE, CHAMPIEUX, DUMONTIER (*agent suppl.*), BOIN, SEGUIN (*agent nat.*), BALLERY l'aîné, CARRÉ, HARDESSON, DOUZIER, SOFFLET père, CHARPIN, SOLINES père, BUOT fils, PIERRE, JULIEN, CAILLOU, PAUTRÉ, BOUTET [et 2 signatures illisibles].

(1) Cher.

(2) P.-V., XLIII, 18. Mentionné par B<sup>in</sup>, 27 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>h</sup>).

(3) C 315, pl. 1260, p. 10 et 11.

(4) Pour expédition conforme Deseglise (*ex-présid.*), Lauzeau fils (*secrét.*), Leclerc (*secrét.*), Cadest (*secrét.*).

(1) Cher.

(2) P.-V., XLIII, 18. Mention dans B<sup>in</sup>, 27 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>h</sup>).

(3) C 312, pl. 1242, p. 26.